



Règlement de la 7<sup>ème</sup>  
édition du Bike&Run du  
Retord

Organisé par le TBB

Organisé par le Triathlon Bassin Bellegardien avec l'aide de la Municipalité de Injoux Genissiat.

## Article 1 Participation

Conditions de course :

- o Les zones de contrôles imposées seront délimitées par deux lignes au sol, distantes de 25 à 50 mètres, en dehors des points de ravitaillement avec une signalisation de début et de fin de zone.
- o Une table de contrôle avec contrôle du matériel à l'entrée de la zone de départ est obligatoire.

Concurrents :

- o Les membres d'une même équipe doivent obligatoirement traverser la zone de contrôle côte à côte.
- o Le port du casque est obligatoire sur l'intégralité du parcours, jugulaire attachée et ajustée, pour tous les concurrents, aussi bien en phase vélo qu'en phase course à pieds.
- o Les concurrents porteront en permanence leur dossard (devant).
- o Un seul concurrent est autorisé sur le vélo. Le vélo doit effectuer la totalité du parcours.
- o Pour qu'une équipe soit classée, la ligne d'arrivée doit être franchie par les 2 coéquipiers et leur vélo.
- o Le temps de référence au classement de l'équipe sera pris sur le temps du dernier coéquipier à passer la ligne d'arrivée

## Article 2 Certificat Médical

La mention suivante sera précisée sur le certificat médical :

**Non contre-indication à la pratique du bike and run ou de la course à pied et du vélo en COMPETITION. Datant de moins d'un an à la date d'inscription.**

Courses enfants :

Pour les courses enfants, une autorisation parentale est obligatoire.

L'accès d'un participant à l'épreuve du Bike&Run du Retord, épreuve agréée par la F.F.Tri., est subordonné à :

- Soit à la détention et présentation d'une licence F.F.Tri. Compétition (papier ou électronique)
- Soit à l'acquisition d'un pass compétition
- Au règlement du droit d'inscription
- Et à l'absence de sanction disciplinaire interdisant la participation à l'épreuve.



Le Pass Compétition, placé sous la responsabilité de l'organisateur, est délivré sous réserve :

- De la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Bike&Run en compétition. **Datant de moins d'un an à la date d'inscription.** (cf articles L231- 2 et L231-2-1 du Code du Sport)
- De la présentation d'une pièce d'identité officielle avec photo
- Du paiement de son coût
- D'une autorisation parentale pour les mineurs

Rappel : Les articles L.231-2 et L.231-3 du Code du Sport et la loi du 5 avril 2006 relative à la lutte contre le dopage et à la santé des sportifs obligent l'ensemble des coureurs français ou étrangers à fournir la preuve de leur aptitude à la course à pied en compétition, aptitude justifiée par un certificat médical.

## Article 3 Les épreuves

Le Bike & Run est une pratique qui consiste à enchaîner le vélo et la course à pied par équipe, avec un seul vélo pour deux équipiers. La permutation des équipiers est libre avec possibilité de ne pas rester groupés.

### Bike&Run Courses enfants :

Epreuve pour les enfants réalisés sur le site autour du stade d'Injoux Genissiat. Il y aura 2 courses

- Pour les 6 à 9 ans un parcours de 1,9 km (1 boucle)
- Pour les 10 à 13 ans un parcours de 4 km (2 boucles)

### Bike&Run du Retord Courses adultes :

-Les épreuves (11 et 22 km) se déroulent sur un parcours à 70% sur des chemins.

Départs simultanés des 2 courses (11 et 22 km). Départ des coureurs pour 0,6 km puis retour sur la ligne de départ pour un départ avec son coéquipier.

La composition des équipes est libre en fonction de l'accessibilité de la distance à la catégorie d'âge concernée.

## Article 4 Renseignements

Par mail ou téléphone:

Vincent	06-58-63-30-61	<a href="mailto:triathlonbassinbellegardien@gmail.com">triathlonbassinbellegardien@gmail.com</a>
Roland	06-12-88-96-05	<a href="mailto:roland.digonnet@orange.fr">roland.digonnet@orange.fr</a>

Ou sur notre site internet : [www.triathlonbassinbellegardien.com](http://www.triathlonbassinbellegardien.com)

## Article 5 Inscription

Pour s'inscrire :

- En ligne sur notre site [www.competition.com](http://www.competition.com) à partir du 16 novembre 2018 et jusqu'au 1 Mars 2019.

Possibilité de transmettre le certificat médical par mail à l'adresse : [triathlonbassinbellegardien@gmail.com](mailto:triathlonbassinbellegardien@gmail.com)

Inscriptions possibles sur place la veille le 2 mars 2019 de 14h à 18h et le dimanche matin 3mars de 7h30 jusqu'à midi.

*Toute inscription est ferme et définitive, aucun remboursement (en particulier en cas d'annulation de l'épreuve pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisateur), sauf cas particulier, demandé par un courrier adressé à l'organisation et après accord de l'organisation, remboursement par chèque (-2€ de frais de traitement) sous un délai de 1 mois après la date de la course.*

## Article 6 Fichier des inscrits

La liste des inscrits est consultable sur le site [www.competition.com](http://www.competition.com)

## Article 7 Les Tarifs

	Avant le 31/ 12/ 2018	du 1au 31/01/2019	après le 31/01/2019
<b>Courses enfants</b>			
-de 6 à 9 ans	gratuit	5 €	10 €
-de 10 à 13 ans	gratuit	5 €	10 €
<b>Courses adultes</b>			
-distance XS 11km	12€ par Binômes	20€ par Binômes	30€ par Binômes
-distance S 22 km	20€ par Binômes	30€ par Binômes	40€ par Binômes

Ajouter 3€/personne pour les **non licenciés FFTRI compétition** . Coût du pass-compétition pour le bike and run

## Article 8 Retrait des dossards

Stade de Foot de Injoux Genissiat, sur le site de départ

<b>Le samedi de 14h jusqu'à 18h.....</b>	<b>Pour toutes les courses</b>
<b>Le dimanche matin.....</b>	Courses jeunes de 9h30 à 10h30
	Courses S et XS de 12h à 13h30

Aucune délivrance de dossard ne sera possible s'il n'a pas été présenté la licence ou fourni un certificat médical.  
**Présenter une pièce d'identité pour retirer son dossard.**

## Article 9 Horaires des courses

Quoi?	Quand?
Retrait des dossards courses jeunes	De 9h30 à 10h30
Briefing course jeunes	10h45
Départ course 6-9	11h00
Départ course 10-13	11h30
Retrait des dossards XS et S	De 12h à 13h30
Podium courses jeunes	12h30
Accès Parc à vélo	De 13h00 à 13h45
Briefing course XS et S	13h45
Barrière horaire course S	Pas de départ sur le 2 <sup>ème</sup> tour après 15h10
Remise des prix	16h

## Article 10 Départ et arrivée

Stade de Foot d'Injoux Genissiat.

## Article 11 Ravitaillement

Un ravitaillement au milieu du parcours du Bike&Run. Ravitaillement à l'arrivée sur le Bike&Run et sur les courses enfants.

## Article 12 Récompenses

Bike&Run: 3 premières équipes au scratch  
1<sup>ère</sup> équipe mixte  
1<sup>ère</sup> équipe féminine

Course enfants : Une médaille à tous les participants et un cadeau surprise au premier garçon et à la première fille.

## Article 13 Remise des prix

Courses enfants 12h30

Courses adultes 16h00

Chronométrage et résultats effectués par L-Chrono. Affichage des résultats sur place et sur le site du chronométreur.

## Article 14 Assurance

L'organisateur est couvert par une assurance en Responsabilité Civile, compagnie ALLIANZ. Les licenciés FFTRI bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à la licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

## Article 15 Assistance médicale

Médecin : Docteur ROBIN

Secouristes : Ambulance Multin Humber

## Article 16 Sécurité

Il est demandé aux automobilistes, coureurs, marcheurs, accompagnateurs ou spectateurs de se conformer aux indications données par les responsables du stationnement. La Course est prioritaire sur tout le circuit mais il est conseillé aux coureurs de se conformer aux règles élémentaires du code de la route.

## Article 17 Abandon

Tout abandon doit être signalé au poste de chronométrage et aux arbitres.

Un VTT balai assurera la fermeture de chaque course pour rejoindre l'arrivée.

## Article 18 Remarque sur le déroulement des épreuves

L'association (Triathlon Bassin Bellegardien) se réserve le droit de :

- arrêter tout concurrent visiblement défaillant
- modifier l'horaire des départs si des événements indépendants de sa volonté survenaient
- modifier les parcours en fonction d'impératifs extérieurs, de sécurité notamment annuler les différentes épreuves
- de modifier ce règlement sans préavis, en fonction des circonstances

- La course s'effectue en binôme avec 1 seul VTT.
- Le port du casque est obligatoire sur le VTT et en course à pied durant toute l'épreuve.

## Article 19 Respect de l'environnement

Les courses s'inscrivent dans une démarche environnementale développement durable et citoyenne :

- Il est naturellement interdit de jeter des débris. Des poubelles sont à disposition sur le parcours.
- Le parcours est balisé et doit être rigoureusement respecté.

## Article 20 Droit à l'image

Du fait de son inscription, le(a) concurrent(e) autorise le TBB ainsi que ses ayants droit, tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles les participants pourraient apparaître.

## Article 21 CNIL

Conformément à la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant. Les informations ne sont pas communiquées à des tiers hors celles nécessaires aux inscriptions aux courses.

## Article 22 Règlement

Chaque concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.